



Affaire 15-010426

SPL Maraina – Désignation du représentant au sein des instances

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 26 mars 2026 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **24**

Absents : 04

Procurations : 01

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : Mhedi MAURER



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 01 AVRIL  
2026

L'an deux mille vingt-cinq le **01 AVRIL** à **DIX-HUIT HEURES** le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

**PRÉSENTS :**

PAYET Johnny Maire  
FAUSTIN Jean Yves 1<sup>er</sup> adjoint  
IGOUFE Sabine 2<sup>ème</sup> adjointe  
DAMOUR Jean Claude 3<sup>ème</sup> adjoint  
THIBURCE Héliette 4<sup>ème</sup> adjointe  
RIVIERE Alain 5<sup>ème</sup> adjoint  
DALLEAU Gina 6<sup>ème</sup> adjointe  
PAYET Mickael 7<sup>ème</sup> adjoint  
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal  
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale  
JULIE Willy Conseiller Municipal  
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale  
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal  
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale  
FOSSY Bernard Conseiller Municipal  
LAURET Blandine Conseillère Municipale  
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal  
PARIEL Myriam Conseillère Municipale  
DIJOUX François Conseiller Municipal  
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale  
MAURER Mhedi Conseiller Municipal  
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale  
AZOR Frédéric Conseiller Municipal  
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale

**ABSENT(S) :**

MOGALIA Mélissa 8<sup>ème</sup> adjointe  
ARZAL Sophie Conseillère Municipale  
JISTA Elian Conseiller Municipal  
ROCHETAING Roselyne Conseillère Municipale

**PROCURATION(S) :**

ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale à PAYET Johnny

Publicité faite le 08/04/2026

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20260401-DCM15-010426-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2026  
Date de réception préfecture : 03/04/2026

## Affaire 15-010426

### SPL Maraina – Désignation du représentant au sein des instances

Le Maire rappelle que la commune de La Plaine-des-Palmistes est actionnaire de la SPL Maraina à hauteur de 9 036 actions pour un montant total de 36 144,00 €, soit 4 % du capital total (897 779,748 €).

La SPL Maraina réalise des opérations de construction et d'aménagement pour le compte de ses actionnaires.

Pour La Plaine-des-Palmistes, elle intervient sur l'opération « études et travaux pour la création itinéraires et boucles locales vélo », s'agissant de la phase 1 de ce projet et qui est déjà livrée et mise en service.

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il est nécessaire de désigner notre représentant au sein de la SPL Maraina.

Ainsi, la commune de La Plaine-des-Palmistes dispose d'un siège à l'Assemblée Spéciale des actionnaires et à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Pour la représenter, le maire propose de désigner **Monsieur Victorien JUSTINE**.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

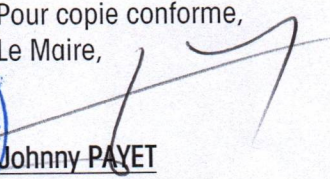
- **APPROUVE** les termes du présent rapport,
- **DESIGNE Monsieur Victorien JUSTINE** en qualité de représentant de la collectivité pour l'assemblée spéciale des actionnaires et pour l'assemblée générales des actionnes au sein de la SPL Maraina,
- **AUTORISE Monsieur Victorien JUSTINE** à accepter toutes autres fonctions qui pourraient lui être confiées dans le cadre de la représentation au sein de la SPL Maraina (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, administrateur, membre titulaire ou suppléant des éventuelles commissions d'appels d'offres, Conseil de surveillance, Conseil d'Orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec ses attributions,
- **AUTORISE** la perception éventuelle d'indemnités de jetons de présence,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

---

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,  
Le Maire,

  
Johnny PAYET